

Bourse pour étudiant.e.s monoparentaux/monoparentales

Le Conseil d'Administration de la Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse, sous la présidence de S.A.R. la Grande-Duchesse, a décidé de mettre en place une bourse pour étudiant.e.s monoparentaux/monoparentales.

Au cours de l'année 2020, la Fondation s'est vue confrontée à une augmentation des demandes d'assistance et de secours formulées par des étudiant.e.s, notamment des étudiantes monoparentales. Face à l'urgence de ces appels, la Fondation a alors mis à disposition des services sociaux de l'Université de Luxembourg et de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris des aides financières ponctuelles dans le cadre de son programme d'intervention COVID-19.

La situation précaire des étudiantes monoparentales relève néanmoins d'une problématique systémique qui demande une réponse mieux adaptée et plus pérenne.

Engagée depuis toujours pour l'éducation des jeunes femmes, S.A.R. la Grande-Duchesse, présidente de la Fondation, a ainsi souhaité mettre en place une bourse de soutien offrant une perspective aux parents monoparentaux désireux de poursuivre des études postsecondaires. Cette initiative s'inscrit également dans l'engagement continu de la Fondation, visant à venir en aide aux familles monoparentales au Luxembourg, composées pour la plus grande partie de mères avec enfants.

Cette bourse est liée à plusieurs critères :

- Elle s'adresse aux familles monoparentales dont le père ou la mère poursuit ou souhaite entamer des études postsecondaires.
- Les études doivent se faire au Luxembourg et le demandeur doit résider au Grand-Duché.
- L'attribution de la bourse est liée à un caractère de mérite, afin de ne pas être déduite des aides étatiques du CEDIES.
- La bourse sera attribuée sous forme d'aide directe au logement, à hauteur de maximum 300 euros/mois, pendant toute une année scolaire.
- Les demandes peuvent être introduites tout au long de l'année.

Une commission mènera une enquête sociale et octroiera la bourse, en tenant compte des critères sociaux. Au-delà de l'aspect financier de cette subvention, les boursiers bénéficieront d'un accompagnement social personnalisé.

La Fondation a également instauré un partenariat avec la S.I.S. Youth&Work afin de venir en aide aux mères monoparentales ne disposant pas de diplôme scolaire. L'objectif de ce projet est de préparer au mieux ces jeunes femmes à une vie autonome et décente, en facilitant leur accès au marché de l'emploi ou en leur proposant des formations qualifiantes.

Le règlement et le formulaire d'inscription peuvent être demandés via info@fondation-grand-ducale.lu.

Pour de plus amples informations :

Fondation du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse

Tél. +352 317031-1

Mail info@fondation-grand-ducale.lu